

N° D_15_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Autorisation signature convention partenariat appel à projets mesures complémentaires programme Lait et Fruits à l'école

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Procuration : 0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 19 mars 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE, Jérôme GAUBERT

Excusées : Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES

Secrétaire de séance : Timothée L'HOMEL

Vu les compétences de la commune de Payra sur l'Hers en matière de gestion de l'Ecole communale

Considérant l'engagement de la commune de Payra sur l'Hers dans le Programme Lait et fruits à l'école de FranceAgriMer,

Considérant l'intérêt de l'appel à projet « Mesures éducatives complémentaires » de programme Lait et fruits à l'école de FranceAgriMer, pour la période du 16/04/2024 au 31/07/2024, dont le dépôt du dossier s'effectue au 15/01/2024. Cet appel à projet permet de bénéficier de subvention de 100% du montant hors taxe pour des mesures éducatives des distributions auprès des élèves bénéficiaires : visites, cours, travaux pratiques, ateliers de cuisine et de dégustations, création et diffusion de supports pédagogiques, jeux, activités....

Considérant le souhait des communes et du service enfance-jeunesse de la CCCLA de faire bénéficier les enfants de maternelles et de primaires d'animations et de sorties dans le cadre de cet appel à projet.

Considérant le montant minimum de la demande d'aide de 25 000 € HT, qui est trop élevé pour chaque commune séparément.

Il est proposé de monter un dossier commun aux 3 communes et au service enfance-jeunesse de la CCCLA. La CCCLA porte le dossier pour le compte des communes. Monsieur le maire sollicite le Conseil municipal afin de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat de liera la commune de Payra sur l'Hers, la CCCLA et les communes de Castelnaudary et Saint-Papoul.

Cette convention a pour objet de définir les termes et les conditions dans lesquels les parties s'associent. Elles mettent leurs moyens en commun dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projet « Mesures éducatives complémentaires » de programme Lait et fruits à l'école de FranceAgriMer, pour la période du 16/04/2024 au 31/07/2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif d'aide de l'Union européenne pour des mesures éducatives d'accompagnement qui concourent à la distribution de fruits et légumes, de lait et de produits laitiers à l'école avec la CCCLA et les communes de Castelnaudary et Saint-Papoul, jointe à la présente délibération.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 28/03/2024

011-211102751-20240326-D_15_2024-DE

N° D_15_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de
compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de
compétences des communes

Objet : Autorisation signature convention
partenariat appel à projets mesures
complémentaires programme Lait et Fruits
à l'école

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Procuration : 0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 19 mars 2024

La convocation du CM et le compte-rendu
de la présente délibération ont été affichés
conformément aux articles L 2221-7 et L
2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois, à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la
transmission en Préfecture et de la publication le 28 mars 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 28 mars 2024

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 28/03/2024

011-211102751-20240326-D_15_2024-DE